

d'être abonné au *Message*, comme plusieurs semblent le croire, pour faire partie de l'Association ; il faut en manifester expressément le désir.

Quant aux obligations et aux indulgences, nous en avons déjà parlé et nous ne croyons pas nécessaire d'y revenir.

On les trouve énumérées du reste sur les billets d'agrégation que l'on peut se procurer au bureau du *Message*.



HISTOIRE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE

CHAPITRE VI

1221

CHAPITRE GÉNÉRAL—MONTE PAOLO

(*Suite*)

En abordant, Antoine commença par rendre grâces au Seigneur qui venait de lui sauver la vie en calmant la fureur des flots. S'il avait eu moins de vertu, il eût été découragé se voyant miné par la fièvre et trompé dans ses désirs du martyre. Il n'avait paru en Afrique que pour souffrir. Il n'y laissait aucun souvenir d'apostolat ou de prodige. Il n'avait fait qu'y porter la croix ; mais pour lui ce n'était pas un temps perdu. Cette âme sainte vivait d'abandon à la volonté de DIEU ; il disait avec JÉSUS-CHRIST : " Je me nourris de la volonté de mon Père." Sachant que son Seigneur et son Maître faisait tout pour son plus grand bien, il lui rendit grâces dans l'amertume de l'épreuve et après la préservation du péril.